

SAS

6 à 12H + Commission de concertation et Bilans

- o Entretiens de diagnostic avec le bénéficiaire + passation d'un questionnaire sur les freins à l'emploi / Psychologue du travail référent de l'accompagnement + référent Handicap 2H*2
- o Entretiens avec la référente administrative 30 min*2
- o Entretien avec le référent de parcours / prescripteur 30 min
- o Entretien avec les autres personnes support / soutien de l'environnement personnel, social et professionnel du bénéficiaire* 1 à 2H
- o Pour les bénéficiaires salariés : Visite + entretien avec l'entreprise et/ou le médecin du travail* 4H

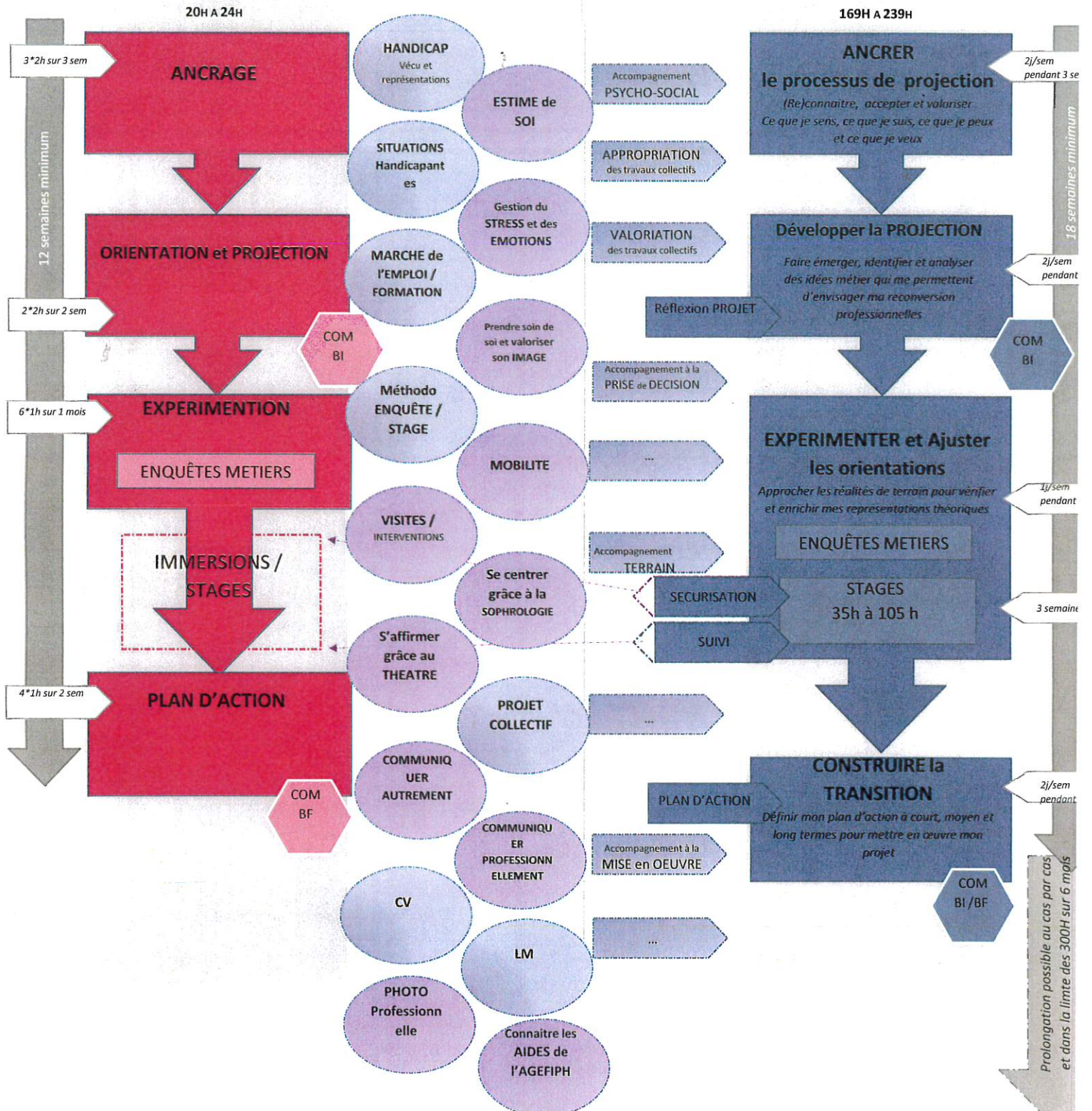
*Sous réserve de l'accord du bénéficiaire

**PARCOURS INDIVIDUEL
MODULES DE BASE**

**MODULES COLLECTIFS
COMPLEMENTAIRES**

**SUIVIS INDIVIDUELS
COMPLEMENTAIRES**

**PARCOURS COLLECTIF
TRONC COMMUN**



Prolongation possible au cas par cas et dans la limite des 300H sur 6 mois